

définitive et qu'il avait décidé d'entrer de nouveau en communication avec lui pour savoir exactement la mesure, le caractère et la portée des changements qu'il serait disposé à apporter à la loi scolaire de 1890, de manière à donner satisfaction aux catholiques.

En même temps, le gouvernement s'est engagé à convoquer de nouveau le parlement au mois de janvier prochain et à lui soumettre enfin les fameuses mesures de réparation, si le gouvernement de Manitoba demeure obstiné.

Cette attitude du gouvernement fédéral a naturellement causé beaucoup d'inquiétude parmi les catholiques.

On a d'abord annoncé que les trois ministres canadiens-français avaient donné leur démission, et, comme pour confirmer cette rumeur, leurs sièges aux communes et au sénat sont restés vacants pendant deux jours.

Après ce laps de temps passé sans doute en négociations, les deux ministres députés ont repris leurs sièges à la chambre. Seul, l'hon. M. Angers a maintenu sa démission et est définitivement sorti du cabinet.

Nous voici donc de nouveau dans l'expectative et il nous faut attendre cinq mois encore pour avoir enfin la solution de cette grave question qui intéresse à un si haut degré l'avenir du pays.

Espérons encore, malgré les apparences les plus menaçantes, que les idées de justice, de tolérance et de modération finiront par prévaloir et que nos coréligionnaires de l'Ouest seront rétablis dans leurs droits aujourd'hui violés.

\*\*\*

---

#### PUBLICATIONS REÇUES.

Nous accusons réception, avec remerciements, des publications suivantes, dont nous rendrons compte dans une prochaine livraison :

Mgr de Forbin-Janson, Evêque de Nancy et de Toul, Primat de Lorraine, etc. Sa vie, son œuvre en Canada, par N. E. Dionne, bibliothécaire de la législature de la province de Québec, membre de la Société Royale du Canada, 1 vol. in-12.

Le Baron de Lahontan, par J.-Edmond Roy, 1 mémoire in-quarto.

Fleurs Champêtres, par Françoise, 1 vol. in-12.